Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260402-2026_29-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	27
Présents	:	20
Représentés	:	7
Votants	:	27

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 27 mars 2026
Date d'affichage de la convocation : 27 mars 2026

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, M. RAMIREZ, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, M. HEUZÉ, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme JOURDY, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, M. GROSBOIS, M. PERRIGAULT, Mme YOUBOU, M. GUINARD, M. ARNAUD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ, Mme GUINARD.

Étaient représentés **:**
Mme MARET donne pouvoir à Mme PATRU
M. VALLET donne pouvoir à M. DAVID
M. VALET donne pouvoir à Mme BÉBIN
Mme CHERRUET donne pouvoir à Mme BÉTHUEL
Mme POIRIER DEMEURÉ donne pouvoir à Mme YOUBOU
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ

Monsieur LEDUC a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2026-029 – Finances - Dotation à l'amicale du personnel – Année 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'Amicale du Personnel Communal de Pleumeleuc (APCP) a été créée le 24 novembre 2016.

Par la mise en place de différents types d'actions, cette association a pour objet :

- De promouvoir et encourager toutes activités et manifestations sociales, culturelles et sportives pour ses membres,
- De resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre tous les membres et leurs familles,
- D'organiser des manifestations, voyages, promenades.

La convention d'objectifs et de moyens qui a été signé en 2017, a pour objet de régir les conditions financières et matérielles afin de garantir la bonne réalisation des actions de l'Amicale. Il précise que l'aide financière prend la forme d'une dotation annuelle forfaitaire globale dont le montant est calculé sur la base d'une contribution par adhérents (32 personnes pour l'année 2026).
Cette dotation sera décidée chaque année par le conseil municipal en fonction des possibilités de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **FIXER** pour 2026 le montant de l'aide à 80,00€ par adhérent ;
- **FIXER** la dotation pour l'année 2026 à 2 560€ ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260402-2026_29-DE

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Christophe LEDUC

Le Maire,
Yannick FOUVILLE